

Hervé SAULIGNAC

Député de l'Ardèche
Conseiller Départemental

Nul ne sait vraiment si les Français sont majoritairement hostiles à la limitation de vitesse que le Gouvernement va leur imposer à compter du 1^{er} juillet prochain. La réponse à cette question est d'autant plus complexe que nombreux sont ceux qui préfèrent se faire discrets sur le sujet, conscients que le moindre contestataire est vite suspecté de complicité à l'égard des délinquants de la route ou bien taxé de provincial égaré qui refuse de regarder la réalité en face quand ce n'est pas de motard égoïste qui devrait enfin prendre conscience que la vitesse tue.

Alors, parce que beaucoup se taisent et qu'ils constituent une opinion silencieuse, je dis fermement mon opposition à cette limitation de vitesse et surtout je dis pourquoi. Elle me paraît être une solution simpliste et peu efficace, brutale, assez démagogique et surtout symptomatique du strabisme qui frappe ce Gouvernement dans nombre de ses décisions.

Prendre le volant est un immense danger et le restera encore longtemps. En effet, le poids moyen d'une voiture en France s'établit à 1200 kg environ. Dès lors qu'un engin de plus d'une tonne se met en mouvement dans l'espace public, il est potentiellement un danger majeur. Et même à 5km/h, il constitue encore un danger pour celui qui perd le contrôle de son véhicule.

De ce point de vue, on peut s'étonner de ne plus pouvoir rouler à 90 km/h sur une grande ligne droite de campagne quasi déserte, et être autorisé à « foncer » à 50 km/h en ville, au milieu de piétons, à proximité de commerces et dans un dédale d'intersections ou de risques en tous genres !

La réalité, c'est que la vitesse n'est pas la principale cause d'accident. Elle est même assez secondaire. Systématiquement, les forces de l'ordre relèvent ces causes après qu'un accident a eu lieu. Elles sont très diverses : alcoolémie, choc avec un obstacle sur la chaussée, conditions météorologiques, somnolence, distraction, téléphone au volant, fatigue excessive, état de la route ou du véhicule.

La vitesse est souvent un facteur aggravant, certes, mais rarement la cause réelle de l'accident.

Traiter qu'un seul facteur d'accidentologie, la vitesse, voilà qui pose question ! Pourquoi ne pas s'attaquer à ces autres facteurs de risque qui sont connus et sur lesquels une action pourrait avoir des résultats significatifs ?

D'abord, parce que ça coûte cher et que pour d'autres facteurs accidentogènes, le rapport entre le coût investi et le nombre de vies sauvées serait exorbitant. Baisser la vitesse est une décision peu coûteuse, si ce n'est la dépense liée au changement des panneaux de signalisation verticale.

Ensuite, parce qu'il ne faut pas fâcher les constructeurs automobiles, pas fâcher les producteurs de boissons alcoolisées et surtout ne pas trop dépenser l'argent public devenu rare.

Enfin, parce que la limitation de vitesse est une mesure qui peut rapporter gros à travers les infractions constatées et les sanctions qui les accompagnent. Les infractions routières rapportent 1,8 milliards d'euros par an à l'Etat dont la moitié est dégagée par les seuls radars automatiques qui sont désormais près de 6000 en France. Par ailleurs, quand on sait que 900 millions d'euros sont prélevés sur ces recettes et utilisés par l'Etat pour financer autre chose que la sécurité routière, on peut comprendre que la manne est devenue essentielle au fonctionnement de l'action publique !

Les contradicteurs m'objecteront que les blessés de la route ont un coût élevé pour la santé publique. C'est vrai ! Pour autant, je leur répondrai que ces 2 dernières années, les recettes liées aux infractions du Code de la Route ont augmenté et la mortalité routière n'a pas diminué, bien au contraire hélas !

Cette limitation de la vitesse est une solution qui méconnaît les réalités de notre pays, celles de la vie quotidienne de millions de Français contraints à la voiture et qui, à cet égard, symbolise une fois de plus un Gouvernement trop parisiano-centré. Quelques conseils avisés sont venus dire au monarque républicain que son bon peuple se comportait mal au volant et qu'il convenait de le réprimer sans autre considération puisqu'en la matière, la fin justifie les moyens.

C'est donc la solution de facilité qui a été choisie par le Gouvernement qui décide seul de cette mesure de diminution de la vitesse, sans débat au Parlement ni ailleurs. Peu importe les conséquences à l'encontre de ceux qui n'ont que la route pour se déplacer et qui vivent dans la France que le locataire du Faubourg Saint-Honoré ne parvient toujours pas à appréhender. Car en effet, pour un francilien, la vitesse moyenne sur le périphérique qu'il va utiliser chaque jour est de 39km/h. Autant dire que rouler à 80 km/h est pour lui un rêve inaccessible et que la limitation de vitesse ne le concerne à peine !

Les inspirateurs de cette mesure nuancent la contrainte de la limitation au motif qu'elle ne concerne « que » les routes à double-sens, sans séparateur central, en dehors des routes à deux fois deux voies. Ainsi, le Gouvernement explique qu'il ne pénalise qu'une partie des routes départementales.

Mais les itinéraires concernés ont des configurations bien différentes selon les Départements. En Ardèche par exemple, 99% du réseau routier départemental est sans séparateur central! Et sur les 3800 kilomètres de routes départementales, les deux fois deux voies représentent moins de 14 km. C'est donc tout le Département ou presque qui est pénalisé !

Alors oui, la sécurité routière est un sujet important. Je ne le méconnais pas et j'aimerais que la route, un jour, cesse de tuer. Je suis prêt à m'y employer comme bien d'autres. Mais cette mesure de limitation de la vitesse manque d'ambition et paraît comme une occasion manquée.

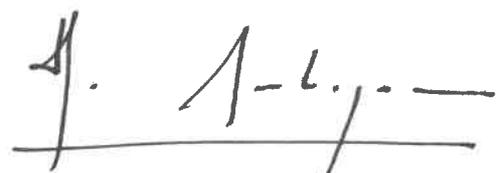
J'aurais aimé par exemple que l'on s'insurge devant d'autres réalités; celles des gens modestes qui n'ont pas les moyens de se payer des voitures sécurisées. J'aurais aimé que l'on oblige plus encore les constructeurs à équiper leurs véhicules pour que la sécurité ne soit pas permise en priorité aux gens aisés.

Je suis favorable à un durcissement des sanctions pénales pour les vrais délinquants de la route qui se rendent coupables de grands excès de vitesse et plus encore pour les récidivistes de la conduite en état d'ébriété. J'aurais aimé que l'on débloque des crédits pour améliorer la sécurité sur des routes de campagne ou de montagne dont les programmes d'investissements portés par l'Etat sont sans cesse reportés. J'aurais aimé que l'on annonce la relance massive d'une politique de transports collectifs en France à destination des territoires qui en sont dépourvus.

J'aurais surtout apprécié que l'on porte d'une manière lucide et responsable un grand plan national pour la mobilité, une mobilité sûre, accessible et respectueuse de l'environnement.

Mais les Gouvernements changent et les réflexes demeurent. Chacun d'entre eux veut pouvoir afficher des résultats en matière de mortalité sur les routes, sans délais et à vil prix. C'est ainsi que chaque Gouvernement retient la solution la plus simple, celle qui paraît difficilement contestable et qui agit comme un écran de fumée en faisant oublier toutes les autres pistes possibles. C'est la course au résultat par le seul moyen de la réduction de la vitesse et sur la base d'un discours culpabilisateur à l'encontre des « irresponsables » qui ne voudraient pas sauver des vies.

Il n'y a pas de limite à cette course au résultat. Sauf à renoncer à la voiture!



Hervé SAULIGNAC